

Problème avec une entreprise de bâtiment

Par Marie3, le 23/04/2008 à 14:02

bonjour,

j'ai effectué des travaux dans mon habitation en décembre 2007.

dans ces travaux il y avait la pose d'une fenetre et d'une porte prévue pour février du au délai de fabrication des matériaux.

fin janvier alors qu'une partie des finitions étaient réalisées, l'entrepreneur m'a demandé de régler le solde parce qu'il s'agissait d'un crédit et qu'il comprenait une partie des travaux. J'ai d'abord refusé mais il m'a fait un chèque du montant de la porte et de la fenetre en signe de sa bonne foi. J'ai fait confiance. Il est bien venu poser la porte et la fenetre mais il manque des finitions d'enduit et un meuble de la cuisine équipée. J'ai encore le chèque en ma possession.

Il est injoignable par téléphone et ne me rappelle jamais. dois-je encaisser le chèque par rapport au fait que ce n'est pas fini? quels sont mes recours sachant que je n'ai pas trop d'argent pour payer un avocat? Merci de m'aider je ne sais plus quoi faire